

CONVENTION DE PRET GOBELETS REUTILISABLES



La Communauté de Communes lance des actions pour réduire les déchets à la source. Elle propose de supprimer les verres en plastiques jetables traditionnellement utilisés, et d'utiliser des gobelets écologiques réutilisables consignés. Le prêt des verres est gratuit et accessible à toute collectivité, association ou organisateur d'évènement du territoire.

Il a été convenu que la Communauté du Pays de L'Arbresle :

117 rue Pierre Passemard
69210 L'ARBRESLE
04 74 01 68 90 - ccpa@paysdelarbresle.fr

met à disposition de :
Nom du responsable :
Téléphone :
E-mail :

Un lot de :gobelets écologiques réutilisables.

RETRAIT

Les gobelets sont retirés, directement auprès de la Communauté de Communes, propres et secs. Le transport des verres et celui du retour sont à la charge de l'emprunteur.

UTILISATION

Une consigne d'1€ doit être demandée par l'emprunteur à chaque prêt afin de garantir une restitution des gobelets.

En cas de non-restitution de l'ensemble des gobelets, la Communauté de Communes facturera à l'emprunteur selon la tarification suivante :

<i>De 25 à 50 % de gobelets manquants</i>	<i>180 €</i>
<i>De 50 à 75 % de gobelets manquants</i>	<i>300 €</i>
<i>Plus de 75 % de gobelets manquants</i>	<i>500 €</i>

RETOUR

Les gobelets seront restitués 48 h après la manifestation au plus tard ledirectement auprès de la Communauté de Communes sales. Le transport est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. Il prend à sa charge le gardiennage et la conservation des verres jusqu'à leur restitution.

Fait à
Le
Pour l'emprunteur,

Pour la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle,

